

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ERNERGY France, ouvre, à son initiative, une concertation préalable du 21 septembre 2022 au 05 octobre 2022 inclus pour son projet de parc solaire Chênet, sur les communes de Hauteville (51290) et Sapignicourt (52100).

Le présent projet sera composé de 16 900 panneaux solaires, représentant 11 000 KWc de puissance totale, ainsi que d'un poste de livraison et deux transformateurs.

Le projet pourrait alimenter l'équivalent de la consommation électrique de 5000 personnes (chauffage inclus).

Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dernier sur le site internet qenergy.eu/france/fr/chenet/ ou encore en mairie de Sapignicourt (52100) et Hauteville (51290), où sera mis à disposition le dossier de concertation en deux exemplaires.

Le public pourra également adresser à Q Energy France ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : fr-solaire@qenergyfrance.eu. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable – Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

A l'attention de Hugo Cornuel
Bâtiment Ampère E+
34-40 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie.

Un registre papier sera également laissé à disposition, à la mairie d'Hauteville et Sapignicourt, et sera accessible aux horaires d'ouverture de la mairie. Une permanence publique sera organisé à l'adresse suivante :

Mairie de Sapignicourt
Salle Convivial : le 21 septembre 2022 de 18h30 à 20h30
52100 Sapignicourt

Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 3 mois suivant la fin de la concertation sur le site internet dédié au projet.